

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT DU RÉCEPTEUR ÉLOIGNÉ

BASE AÉRIENNE D'HARMON

Terrain d'une superficie de quelque 380 acres, situé sur le littoral sud de la péninsule de Port-au-Port, à environ 16 milles à l'ouest de Stephenville, à Terre-Neuve, et compris dans les limites ci-après:

A partir d'un point déterminé par les coordonnées géographiques $58^{\circ} 55' 52.9''$ ouest et $48^{\circ} 30' 57.24''$ nord; de là, en direction sud $75^{\circ} 28'$ ouest (S $75^{\circ} 28' 0$), sur une distance de 1,900 pieds jusqu'à la limite ouest; de là, en direction nord, à angle droit, jusqu'à la limite nord, à l'intersection d'une route secondaire et de la grande route, sur une distance de 1,775 pieds. La prolongation de cette ligne en direction sud jusqu'à la ligne du rivage détermine la limite ouest. De nouveau à partir du point des coordonnées ci-dessus, en direction nord $75^{\circ} 28'$ est, sur une distance de 2,100 pieds, jusqu'à la limite est; de là, à angle droit, en direction nord, sur une distance de quelque 2,115 pieds, jusqu'à la grande route. La prolongation de cette ligne vers le sud, jusqu'à la ligne du rivage, détermine la limite est. La grande route entre les limites est et ouest détermine la limite nord; la ligne du rivage entre les limites est et ouest détermine la limite sud. Tous les relèvements ci-dessus sont VRAIS.

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT DE L'ÉMETTEUR ÉLOIGNÉ

BASE AÉRIENNE D'HARMON

Terrain d'une superficie de quelque 730 acres, situé dans la région de la baie de l'Ouest, à Terre-Neuve, et compris dans les limites suivantes:

A partir d'un point déterminé par les coordonnées géographiques $58^{\circ} 59' 12.9''$ ouest et $48^{\circ} 36' 58.1''$ nord; de là en direction sud 81° ouest (S $81^{\circ} 0$), sur une distance de 2,640 pieds; de là, à angle droit, en direction nord, sur une distance de 2,640 pieds jusqu'à la limite nord; de là, à angle droit, en direction est, sur une distance de quelque 5,980 pieds, jusqu'à la route. Revenir au point où la première ligne en direction sud 81° ouest aboutit au milieu de la limite ouest, puis tourner à angle droit, en direction sud et continuer sur une distance de 2,640 pieds jusqu'à la limite sud; de là, tourner à angle droit, en direction est et continuer sur une distance de quelque 6,680 pieds, jusqu'à la route. La route entre les intersections des limites nord et sud détermine la limite est. Tous les relèvements ci-dessus sont VRAIS.